



Patrick Reynaud

Sociétaire sénior

416.865.7632 | preynaud@torys.com

Formation

Cours fondamental d'impôt, Comptables professionnels agréés (CPA)
 BCL/LL. B. (Tableau d'honneur du doyen), 2012, Université McGill,
 Faculté de droit
 B.A. (avec mention « grande distinction »), 2008,
 Université Concordia
 DUECODEV (relations internationales), 2004, Université Marc Bloch

Admission au Barreau

Ontario, 2014
 Québec, 2012

Pratique

Patrick est avocat fiscaliste dont la pratique est axée sur le litige, le règlement des différends et la gestion des audits. Il exerce dans les domaines du litige fiscal en première instance et en appel, ainsi que du règlement de différends avec l'Agence du revenu du Canada et d'autres administrations fiscales provinciales. Patrick s'occupe d'un vaste éventail de dossiers de nature fiscale, notamment en matière de prix de transfert, règles anti-évitement générales et particulières, pénalités pour faute lourde, allègement des intérêts, crédits pour impôt étranger et avantages imposables relatifs à un emploi. Son travail porte également sur des enjeux de droit administratif et de droit procédural du domaine fiscal, et ses compétences englobent l'accès à l'information, les demandes de divulgation volontaire et le droit fiscal applicable aux organismes de bienfaisance.

Patrick parle couramment le français et l'anglais.

Mandats représentatifs

- une institution financière lors d'un appel devant la Cour canadienne de l'impôt visant à déterminer si la règle anti-évitement générale peut s'appliquer pour réduire une perte sur change dans le contexte de la liquidation d'une structure de financement transfrontalière
- une succession lors d'un appel devant la Cour canadienne de l'impôt visant à déterminer la juste valeur marchande d'un bien
- une multinationale du secteur des matières premières lors d'un appel devant la Cour canadienne de l'impôt concernant le prix de transfert
- plusieurs sociétés de portefeuille lors d'appels connexes devant la Cour canadienne de l'impôt concernant une règle anti-évitement particulière et l'application de dispositions techniques relatives aux droits acquis, ainsi que lors de procédures connexes devant la Cour fédérale relativement à l'accès à l'information
- une société pharmaceutique dans une requête à la Cour d'appel fédérale visant à faire infirmer la décision rendue par la Cour canadienne de l'impôt dans une affaire concernant le prix de transfert

- General Motors du Canada et son employé Richard Szymczyk dans des demandes de révision judiciaire devant la Cour fédérale et lors d'un appel devant la Cour canadienne de l'impôt visant à contester un changement rétroactif dans la méthode de calcul de certains avantages imposables des employés
- un éditeur de magazines dans une demande de révision judiciaire devant la Cour fédérale portant sur la décision de l'Agence du revenu du Canada de ne pas accorder l'allègement des intérêts après règlement par une autorité compétente
- une personne âgée, à titre bénévole, lors d'un appel devant la Cour canadienne de l'impôt concernant la récupération de prestations de la sécurité de la vieillesse

Engagement communautaire

Patrick est bénévole auprès de Pro Bono Ontario, où il aide les clients à régler diverses questions fiscales, notamment l'admissibilité aux prestations canadiennes pour enfants et les demandes de statut d'organisme de bienfaisance.

Associations et affiliations

Patrick est membre de la Fondation canadienne de fiscalité, de l'Association fiscale internationale et de l'Association de droit international.

Publications et conférences

SCC tax decision: Derivative contract that neutralizes risk is a hedge
29 avril 2020

Ineligibility for public contracts in Québec to result from tax avoidance penalty
27 février 2020